



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 18 mai 2017 à 8 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la directrice du Service juridique sont présents.

Les conseillers Lyne Levert, Denis Hébert et Mario Lavallée ont motivé leur absence.

**RÉSOLUTION 2017-05-312  
SUSPENSION DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE suspendre la séance pour quelques minutes.

Adoptée

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à nouveau à 8 h 47.

**RÉSOLUTION 2017-05-313  
DÉSIGNATION D'UN GREFFIER PRO-TEMPORE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE désigner Me Lucie Mongeau, directrice du Service juridique, greffière pro-tempore aux fins de la tenue de la présente séance extraordinaire ainsi que la rédaction du procès-verbal.

DE valider l'avis de convocation qui a été signé par Me Lucie Mongeau à la demande de madame la mairesse.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2017-05-314  
ENGAGEMENT – POSTE CADRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS PERMENENT À TEMPS COMPLET**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'engagement de madame Ginette Leclair au poste cadre de directrice du Service des travaux publics permanent à temps complet selon les conditions énumérées au projet de contrat à être signé à cette fin.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et le directeur général à signer un contrat de travail à durée indéterminée.

Adoptée

### **RÉSOLUTION 2017-05-315 CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - CORRECTIONS**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2016-11-594 – « Engagement – Poste cadre de directeur général, permanent à temps complet au Service de la direction générale »;

ATTENDU l'article 71 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU l'article 2.1.3 du Règlement RV-983 sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Boisbriand;

ATTENDU l'information transmise lors des négociations et de la signature du contrat de travail laquelle n'était pas factuelle;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter que la période d'essai de Me Karl Sacha Langlois, directeur général, se termine le 5 juin 2017.

D'approuver l'adhésion au régime de retraite de Me Karl Sacha Langlois, directeur général à la date d'embauche, soit le 5 décembre 2016.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen présent dans la salle.

### **RÉSOLUTION 2017-05-316 LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE lever la séance à 8 h 57.

Adoptée